Livret d'accueil de l'enfant hospitalisé au CHRU de Nancy

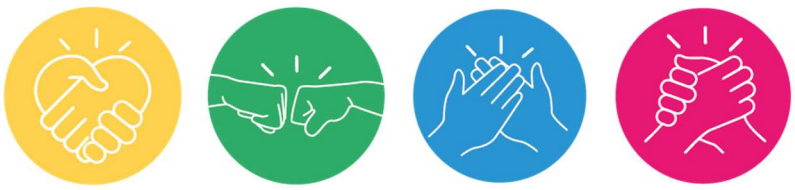

Ce livret s'adresse au patient mineur, à ses parents, à ses représentants légaux, à ses proches.
Les équipes de votre centre hospitalier régional universitaire sont à votre écoute pour toute question.

Mise à jour février 2026

CHRU NANCY

Table des matières

Le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy 3

Le pôle Enfants-Néonatologie 6

➢ **La Néonatologie** 7

➢ **L'Hôpital d'Enfants** 11

- Urgences 13
- Consultations : 13
- Centre de prélèvements 14
- Ambulatoire/ Hospitalisation de jour 15
- Hospitalisation complète 17

Le lactarium 20

Les transports des enfants 22

Les professionnels 23

Les formalités d'admission 25

Préparation d'un séjour sur l'hôpital d'Enfants 28

Mes médicaments personnels 29

Prise en charge de la douleur 30

La vie quotidienne à l'hôpital 32

Projets et associations 38

Les associations crées par les soignants 42

pour les enfants 42

Préparation de la sortie de votre enfant 43

Qualité et sécurité des soins 46

Les droits des patients 48

Les chartes affichées au sein des secteurs 524

Le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy

Issu d'une longue lignée d'établissements qui se sont succédé depuis le XIVème siècle sur Nancy, le CHRU a connu un essor important en 1973 par la construction d'un bâtiment sur le site de Brabois, suivi d'autres au cours de la fin du XXème siècle.

Une reconstruction de l'ensemble des bâtiments est envisagée à court terme pour répondre aux exigences d'un hôpital universitaire du XXIème siècle. Cette restructuration complète permettra à terme d'améliorer la prise en charge des patients et d'adapter aux besoins actuels les équipements dont dispose déjà l'établissement.

L'établissement est certifié par des visites régulières de la Haute Autorité de Santé, ce qui garantit le bon fonctionnement de l'institution et l'usage de règles qui sécurisent la prise en charge du patient pendant tout son parcours.

Le CHRU de Nancy a pour objectif de dédier un bâtiment à l'hospitalisation des femmes, des parents et des enfants.

Ce livret vous permet d'appréhender au mieux chaque étape de la prise en charge de votre enfant et de son parcours de soins, en vous donnant tous les renseignements utiles.

Il vous informe de vos droits mais aussi de l'engagement de chaque professionnel à garantir la démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

Nous espérons que ce document répondra au maximum à vos attentes, et vous aidera dans le parcours de soins.

Nous vous remercions pour votre confiance.

Le CHRU de Nancy est labellisé en pédiatrie pour les centres de référence ou de compétences pédiatriques suivants :

Centre de référence

- Anomalies du Développement et Syndromes Malformatifs de l'Interrégion (CLAD Est) : *Dr Laëtitia LAMBERT*

- Épilepsies Rares (CréER) : *Dr Mathieu KUCHENBUCH*

- Maladies Neuromusculaires : *Dr Maud MICHAUD*

- Maladies Héréditaires du Métabolisme : *Pr François FEILLET*

- C-MAVEM (Chiari et Malformations Vertébrales et Médullaires Rares) : *Pr Olivier KLEIN*

Centre de ressources et compétences

Mucoviscidose et affections liées à une anomalie de CFTR enfant : *Dr Aurélie TATOPOULOS*

Centre de compétences

- Déficience intellectuelle de causes rares : *Dr Laëtitia LAMBERT*
- Syndrome de Prader Willi et autres syndromes avec troubles du comportement alimentaire (PRADORT) : *Dr Carole LEGAGNEUR*
- Maladies inflammatoires rares du cerveau et de la moelle (MIRCEM) : *Dr Hélène VINCENT*
- Rhumatismes inflammatoires et maladies auto-immunes systémiques rares de l'enfant (RAISE) : *Dr Irène LEMELLE*
- Maladies digestives rares (MARDI Enfants) : *Dr Marjorie BONNETON*
- Atrésies et malformations de l'œsophage (CRACMO) : *Dr Nicolas BERTE*
- Hernie de Coupole diaphragmatique et Hépatocèles (HCD) *: Dr Nicolas BERTE*
- Maladies endocriniennes de la croissance et du développement (MERCD) : *Dr Emeline RENARD*
- Maladies rares de la Thyroïde et des Récepteurs Hormonaux (TRH) : *Dr Emeline RENARD*
- Pathologies Rares de l'insulino-sécrétion et de l'insulino-sensibilité (PRISIS) *: Dr Stéphanie JELLIMANN*
- Cytopénies auto-immunes de l'enfant (CEREVANCE) : Dr Cécile POCHON

- Histiocytoses : *Dr Ludovic MANSUY*
- Syndromes drépanocytaires majeurs, Thalassémies et Autres pathologies rares du globule rouge et de l'Erythropoièse : *Dr Aurélie PHULPIN*
- Malformations ano-rectales et maladies de Hirschsprung (MAREP) : Pr *Jean-Louis LEMELLE*
- Maladies rares des voies urinaires (MARVU) : *Pr Jean-Louis LEMELLE*
- SPINA BIFIDA : vessies neurologiques : *Pr Olivier KLEIN*
- Maladies rénales rares (MARHEA) : *Dr Isabelle VRILLON*
- Syndrome néphrotique idiopathique (SNI) : *Dr Isabelle VRILLON*
- Maladies du métabolisme phosphocalcique (CaP) : *Dr Emeline RENARD*
- Maladies pulmonaires rares (RespiRare) : *Pr Cyril SCHWEITZER*
- Surdités génétiques : *Dr Laëtitia LAMBERT*
- Craniosténoses et malformations crâniofaciales (CRANIOST) : *Dr Irène STELLA*
- Fentes et Malformations de la face (MAFACE) : *Pr Etienne SIMON*
- Malformations ORL rares (MALO) : *Dr Laurent COFFINET*
- Syndrome de Pierre Robin et Troubles de Succions-Déglutitions Congénitaux (SPRATON) : *Pr Cyril SCHWEITZER*

Le pôle Enfants-Néonatologie

Le CHRU de Nancy propose deux structures pouvant accueillir les enfants et les adolescents de 0 à 18 ans, il s'agit de la Maternité Régionale et de l'Hôpital d'Enfants.

La maternité de Nancy est de niveau 3, et dispose d'un service de Néonatologie comprenant une réanimation et un SMUR néonatal assurant les transferts des enfants entre les centres hospitaliers.

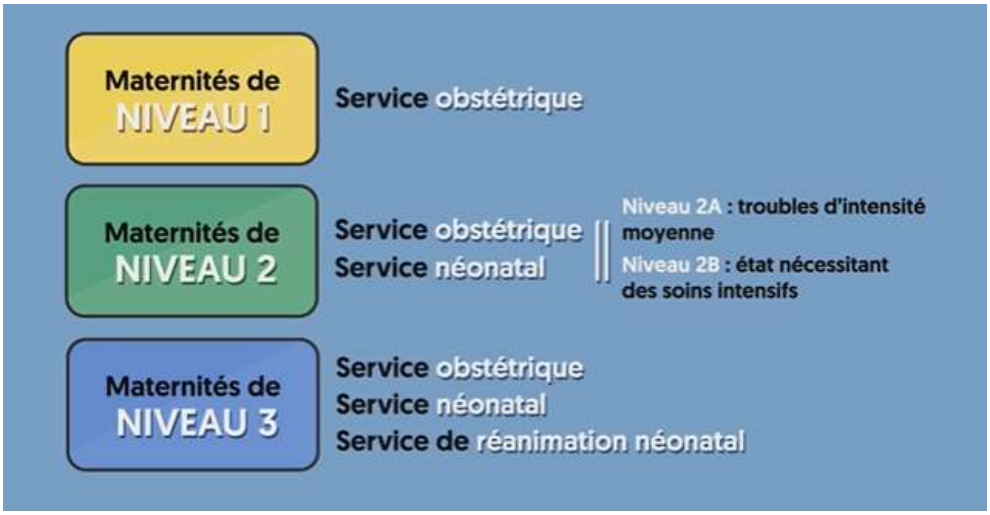

➢ La Néonatologie

L'hospitalisation des nouveau-nés (naissances prématurées et pathologies néonatales) se situe au niveau du bâtiment « DELIVORIA », permettant d'accéder aux services de Réanimation, Soins Intensifs et Médecine Néonatale. L'unité Kangourou, qui prend en charge les nouveau-nés auprès de leur maman, ainsi que les consultations Néonatales, se trouvent dans le bâtiment principal de la maternité.

Le bâtiment DELIVORIA abrite également le lactarium du CHRU de Nancy (à usage interne et externe), dont la mission est de collecter, contrôler, pasteuriser et distribuer le lait maternel pour les nourrissons hospitalisés. Ce secteur doit également promouvoir le don de lait maternel.

- **Coordonnées :**

  10, rue du Dr Heydenreich
  54000 NANCY
  Tél : 03.83.85.24.24

- **Accès : bus lignes** T2 21 **arrêt** Hôpital Central- Maternité

- **Organisation :**

  - **Dans le bâtiment Maria DELIVORIA, se trouvent :**
    - Au 1er étage : la médecine Néonatale, le Lactarium et la biberonnerie
    - Au RDC : La réanimation et les soins intensifs néonataux, la salle des parents

  - **Dans le bâtiment principal, se trouvent :**
    - L'unité Kangourou en secteur mère-enfant
    - Les consultations néonatales
    - L'hôtel parental

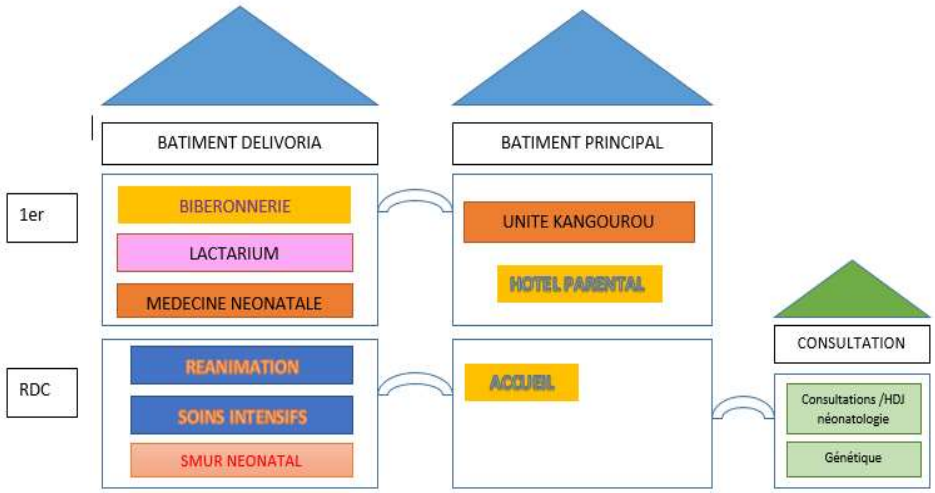

Un parcours de soin adapté aux besoins

Dès la naissance et tout au long de l'hospitalisation, votre enfant sera accueilli dans une unité adaptée à ses besoins.

Tout au long de votre parcours, les soignants des différentes unités vous accompagnent afin de préparer au mieux votre retour à domicile.

En fonction du service, l'infirmière ou la puéricultrice peut prendre en soin deux, trois ou six enfants, accueillis dans des chambres individuelles ou à plusieurs enfants.

Un hôtel parental est à la disposition des familles. Cet hébergement payant comprend la mise à disposition d'une chambre, le petit-déjeuner et l'accès à une salle de restauration collective (repas non fournis).

Une salle des parents est aménagée (réfrigérateur, micro-ondes, cafetière) à la disposition des familles pour prendre un repas, un café, ou simplement un moment de pause au cours de la journée.

Une prise en charge complète du nouveau-né

Dans toutes les unités de soin de la néonatologie, l'accès et les visites sont possibles pour les parents de jour comme de nuit.

Réanimation /Soins Intensifs

Selon leur état de santé et leurs besoins, les nouveau-nés peuvent être admis dans l'une de ces unités. Elles permettent une surveillance accrue de votre enfant, et la réalisation de soins techniques ou spécifiques.

Les soignants vous proposeront de réaliser les soins de votre enfant ainsi que du portage en peau à peau, dès que vous vous sentirez

prêt(s), et selon l'état de santé de votre enfant, ils vous accompagneront à chaque étape.

- **Médecine néonatale**

Ce secteur accueille votre bébé après son séjour en soins intensifs ou en réanimation, ou si celui-ci nécessite une surveillance médicale légère.

Au sein de ce service, vous pourrez vous occuper de votre enfant avec davantage d'autonomie, pour préparer au mieux votre retour à domicile, avec l'accompagnement des soignants.

Ce service dispose de 2 chambres parent-enfant pour vous aider à préparer ce retour.

- **Unité Kangourou**

L'unité kangourou accueille les nouveau-nés nécessitant une surveillance médicale tout en restant auprès de leur maman dans la chambre en secteur mère-enfant.

Elle accueille également votre bébé en attendant le retour de sa mère après une césarienne ou si celle-ci nécessite des soins particuliers. Les soignants sont présents pour accompagner les parents dans les soins du nouveau-né.

- **Consultations néonatales**

Elles ont lieu sur rendez-vous.

Le suivi sera réalisé par le médecin, en collaboration avec les infirmières puéricultrices et d'autres professionnels qui concourent à la prise en charge optimale de votre enfant.

La consultation accueille également le centre de vaccination les lundis et jeudis sur rendez-vous.

Quelques règles pour prendre soin de « ma santé fragile » :

Des vêtements personnels peuvent être apportés lorsque l'état de santé de votre enfant le permet (Pyjamas, bodys, couvertures etc.)

Vous aurez la charge de l'entretien.

- Absence de vernis

- Pas de bijoux au niveau des mains et des poignets

En néonatologie, le téléphone doit s'« habiller » être inséré dans une pochette plastique

(Mise à votre disposition dans le SAS d'entrée).

Portez un masque lorsque c'est nécessaire

En période hivernale

En cas de toux, fièvre, rhume, symptômes grippaux…

➢ L'Hôpital d'Enfants

Inauguré en 1983, il regroupe un ensemble des services pédiatriques, permettant ainsi une interaction importante autour de la prise en charge des jeunes patients de la naissance à 18 ans.

- **Coordonnées** :

Rue du Morvan
54500 Vandœuvre-lès-Nancy
Tél : 03 83 85 85 85

- **Venir en bus**
  - Tempo 1
  - Bus lignes 18
- **Accès** :

Par autoroute A 33, sortie n°2b direction Nancy Brabois – Vandoeuvre
L'accès en voiture à l'intérieur du site se fait via l'entrée rue du Morvan, elle est en priorité réservée aux personnes handicapées et aux visiteurs déposant ou conduisant un patient qui a du mal à se déplacer. Les parkings sont payants.

Parking

Parking

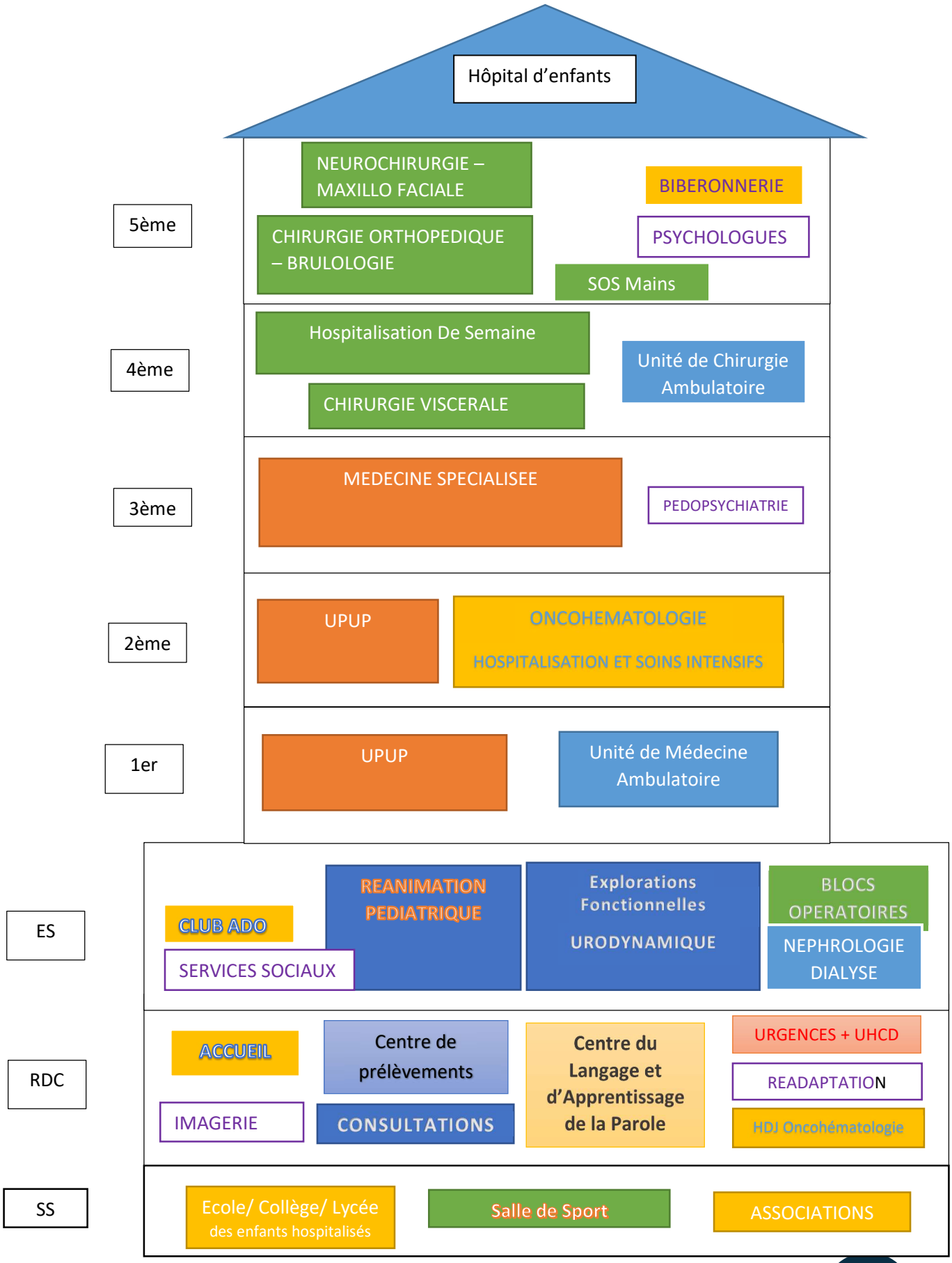
Hôpital d'enfants
5ème
NEUROCHIRURGIE – MAXILLO FACIALE
BIBERONNERIE
CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE – BRULOLOGIE
PSYCHOLOGUES
SOS Mains
4ème
Hospitalisation De Semaine
Unité de Chirurgie Ambulatoire
CHIRURGIE VISCERALE
3ème
MEDECINE SPECIALISEE
PEDOPSYCHIATRIE
2ème
UPUP
ONCOHEMATOLOGIE
HOSPITALISATION ET SOINS INTENSIFS
1er
UPUP
Unité de Médecine Ambulatoire
ES
CLUB ADO
SERVICES SOCIAUX
REANIMATION PEDIATRIQUE
Explorations Fonctionnelles
URODYNAMIQUE
BLOCS OPERATOIRES
NEPHROLOGIE DIALYSE
RDC
ACCUEIL
IMAGERIE
Centre de prélèvements
CONSULTATIONS
Centre du Langage et d'Apprentissage de la Parole
URGENCES + UHCD
READAPTATION
HDJ Oncohématologie
SS
Ecole/ Collège/ Lycée
des enfants hospitalisés
Salle de Sport
ASSOCIATIONS

Une prise en charge de l'enfant spécifique et spécialisée

- Urgences

Accueil de l'enfant de 0 à 18 ans

En moyenne, 27000 passages par an

Pic de fréquentation entre 17h et 23h

Organisation des filières :

- Filière courte (petits traumatismes)
- Filière standard
- Filière pédopsychiatrique
- Urgences vitales
- UHCD (Unité d'Hospitalisation de Courte Durée de 24 heures maximum)

L'Infirmier d'Accueil et d'Orientation (IAO) :

- Accueille l'enfant et ses parents
- Évalue l'état de l'enfant et mesure les constantes
- Oriente le patient en fonction de son état de gravité

L'organisation, la priorisation et l'ordre de passage des patients ne dépendent pas de l'ordre d'arrivée.

- Plateau de Consultations :

  - Consultation de Chirurgie et d'Anesthésie

Vous pourrez y consulter les chirurgiens, les anesthésistes, les infirmières puéricultrices spécialisées en pansements ou en gypso thérapie, les auxiliaires de puériculture spécialisées en audiométrie.

La consultation de chirurgie, se situe à proximité de l'imagerie, ce qui permet la réalisation d'examens complémentaires rapidement.

  - Consultation de Médecine

Les consultations regroupant toutes les spécialités médicales se font sur rendez-vous, via un accueil dédié. Une approche pluridisciplinaire (infirmière puéricultrice, diététiciennes, médecins) garantit un suivi complet et optimal pour votre enfant.

Les consultations de néphrologie et d'oncohématologie s'effectuent dans les services d'ambulatoire dédiés à ces disciplines.

- ## CLAP : Centre de référence des troubles du langage et des apprentissages de l'enfant.

L'objectif de ce secteur est de poser et/ou confirmer un diagnostic au niveau des troubles du langage et des apprentissages. Ce service travaille en collaboration avec les structures extérieures (écoles, orthophoniste, Centre Action Médico-Sociale Précoce …). Les neuropsychologues, orthophonistes, neuropédiatres, ergothérapeutes et kinésithérapeutes proposent une prise en charge globale des troubles. Ils participent aux reconnaissances d'handicaps et à la mise en place d'aides adaptées.

- ## Centre de prélèvements

Les Infirmières ou puéricultrices réalisent tous les prélèvements et tests, sur prescription médicale, nécessaires à la prise en charge de votre enfant. Le personnel effectue également des missions d'intérêt collectif (dépistage de masse, vaccination…).

Les prélèvements sur prescription de la médecine de ville peuvent y être réalisés.

• Ambulatoire/ Hospitalisation de jour

Cinq unités fonctionnent en ambulatoire (ouverture en journée uniquement) :

- Hospitalisation de jour d'oncohématologie

Elle se situe au RDC et prend en soin les patients devant recevoir des traitements ou des actes spécifiques en lien avec leurs pathologies.

- Dialyse / Hospitalisation de jour de néphrologie pédiatrique

Ce service prend en charge les enfants en insuffisance rénale ou présentant des troubles de la fonction rénale.

- Plateau d'explorations fonctionnelles

Les explorations fonctionnelles respiratoires (EFR) visent à diagnostiquer et suivre une maladie respiratoire.

Le laboratoire du sommeil a recours à la polysomnographie afin d'enregistrer différents paramètres au cours du sommeil. L'examen est réalisé durant une hospitalisation de nuit en médecine infantile, en présence d'un parent.

En digestif, la pH-métrie œsophagienne est réalisée pour le diagnostic du reflux gastro-œsophagien, au cours d'une hospitalisation de 24h en médecine infantile, en présence d'un parent.

En neurophysiologie clinique, le laboratoire d'électroencéphalographie (EEG) intervient dans le bilan des malaises, le diagnostic et suivi de pathologies neurologiques.

Le bilan urodynamique avec la débitmétrie et la cystomanométrie occupe une place déterminante dans la prise en charge des troubles du fonctionnement vésical et sphinctérien. L'équipe infirmière intervient également dans les autres services pour l'éducation au sondage urinaire et la pratique des lavements chez l'enfant.

- Unité de Médecine Ambulatoire pédiatrique

Cette unité regroupe les spécialités médicales pédiatriques, telles que la Mucoviscidose, l'Allergologie ou la diabétologie. Elle dispose d'un espace Snoezelen pour le bien être des patients.

- Unité de Chirurgie Ambulatoire

Cette unité regroupe les spécialités chirurgicales pédiatriques nécessitant une hospitalisation sur la journée.

Certains patients sont accueillis le matin avant une hospitalisation en secteur.

Lors de la consultation d'anesthésie, les enfants bénéficient d'une consultation infirmière afin d'expliquer leur parcours de soins.

<u>Remarque :</u>

Tous les patients pris en charge en ambulatoire peuvent bénéficier d'un repas, l'accompagnant peut en demander un, s'il le souhaite, en l'indiquant à l'infirmière lors de « l'appel de la veille ». Pour ce faire l'accompagnant devra acheter un ticket repas à la borne qui se trouve dans le hall d'entrée à l'aide de sa carte bancaire.

- Hospitalisation complète

➢ <u>Hospitalisation en médecine</u>

- Médecine infantile UPUP (Unité Post Urgence Pédiatrique),

Ce service accueille les enfants nécessitant une prise en charge médicale, dans le cadre d'une hospitalisation en urgence. Le service peut accueillir des enfants relevant des soins continus, en fonction des épidémies saisonnières (bronchiolites, …).

Ce service accueille également les patients de gastro-entérologie et de pneumologie.

- Hémato-oncologie pédiatrique,

Ce service accueille les enfants nécessitant une prise en charge en hématologie et oncologie : pathologies malignes ou bénignes ainsi que les tumeurs.

- Pédiatrie spécialisée

Ce service accueille les enfants nécessitant une prise en charge médicale de spécialité, dans le cadre d'une hospitalisation en urgence ou programmée : les enfants sont atteints de pathologies complexes aiguës ou chroniques, dans différents domaines de spécialités pédiatriques tels que : cardiologie, endocrinologie, diabétologie, néphrologie, neurologie, rhumatologie et les maladies métaboliques.

➢ <u>L'hospitalisation en chirurgie</u>

- Chirurgie viscérale infantile et ORL

Ce service accueille les enfants présentant des pathologies chirurgicales digestives, urologiques, thoraciques et ORL. L'hospitalisation peut intervenir en urgence ou dans le cadre d'une activité programmée.

  - L'unité dispose d'un secteur d'hospitalisation conventionnelle (7j/7) et d'un secteur d'hospitalisation de semaine (HDS) médico-chirurgicale (lundi au vendredi).

- Chirurgie infantile orthopédique et brûlés / Neurochirurgie et chirurgie de la face pédiatrique,

Ce service assure la prise en charge chirurgicale :

- Des maladies de l'appareil locomoteur : muscles, os, vaisseaux et nerfs des membres et de la colonne vertébrale.
- Des brûlures
- Des pathologies cérébrales et médullaires
- Des pathologies maxillo-faciales
- De SOS mains

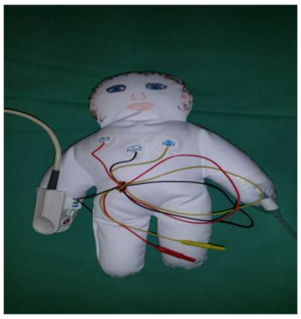

➢ <u>La réanimation pédiatrique de recours</u>

Le service de réanimation pédiatrique prend en charge des enfants de la naissance jusqu'à 18 ans. Il intervient aussi bien après une chirurgie (néonatale ou pédiatrique) que pour des maladies aiguës nécessitant une surveillance rapprochée ou des soins continus.

Ce service accueille les urgences vitales ou relatives, transportées par les équipes spécialisées du SMUR (néonatal, pédiatrique ou adulte), afin d'assurer une prise en charge rapide et sécurisée.

- La Marelle

La Marelle est l'unité dédiée aux soins palliatifs. Elle est sollicitée par les autres services pour accompagner les enfants nécessitant ce type de soins. Elle intervient également en dehors du CHRU, dans toute la région Lorraine.

Une hospitalisation constitue dans la vie d'un enfant et de ses parents un moment important, parfois difficile, surtout si elle n'a pas pu être anticipée.

Fonctions support

Le lactarium

Le lactarium à usage interne et externe

Le lactarium est une banque de lait maternel qui a pour mission de collecter, préparer, qualifier, traiter, conserver, délivrer et distribuer du lait humain. Ce lait est essentiel pour les nouveau-nés, notamment lorsqu'ils sont nés prématurés ou présentant des besoins spécifiques.

Le lactarium à usage interne gère le lait donné par une mère pour son propre enfant hospitalisé.

Le lactarium à usage externe collecte le surplus de lait maternel offert par des donneuses volontaires à leur domicile. Ce lait est traité puis distribué aux établissements de soins accueillant des nouveau-nés prématurés ou fragiles.

Le lactarium joue un rôle important dans la promotion de l'allaitement maternel et du don de lait.

Au CHRU, plus de 3000 litres de lait maternel sont récoltés, traités et redistribués chaque année.

Allaitement, don de lait

Le lait maternel est parfaitement adapté aux besoins des nourrissons. Il est d'autant plus indispensable pour certains enfants qui rencontrent des difficultés digestives, des allergies, des troubles immunitaires, ou qui sont nés prématurément.

Chez ces nouveau-nés fragiles, le lait maternel apporte des bienfaits spécifiques :

- Il facilite la digestion et la tolérance alimentaire.
- Il réduit la gravité des infections.
- Il favorise le développement cérébral et visuel.
- Il contribue à une croissance harmonieuse et un bon développement psychomoteur.

Lorsque les mères ne souhaitent, ne peuvent pas allaiter directement leur bébé, ou encore ne produisent pas assez de lait pour répondre aux besoins de leur enfant hospitalisé, le don de lait maternel devient une ressource précieuse. Ce don est anonyme, gratuit

Une conseillère en allaitement intervient sur le site de l'hôpital d'enfants une fois par semaine.

Je souhaite faire un don de lait maternel

Si vous souhaitez faire un don de lait maternel, voici comment procéder :

- **Contactez l'équipe du Lactarium**. Sage-femmes, puéricultrices et auxiliaires de puériculture sont à votre écoute pour répondre à vos questions et vous accompagner tout au long de votre démarche.

Vous pouvez les joindre par mail à : **lactarium@chru-nancy.fr**

- **Tout le matériel** nécessaire au recueil du lait vous sera **fourni gratuitement**.
- Nous organisons la **collecte de votre lait directement à votre domicile.**
- Chaque don fait l'objet d'un **contrôle bactériologique** avant pasteurisation, puis le lait est congelé en toute sécurité, dans l'attente d'être prescrit à un nouveau-né.

Biberonnerie

Une biberonnerie est présente sur l'hôpital d'enfants. Elle assure quotidiennement la production des laits infantiles nécessaires à l'alimentation des enfants hospitalisés.

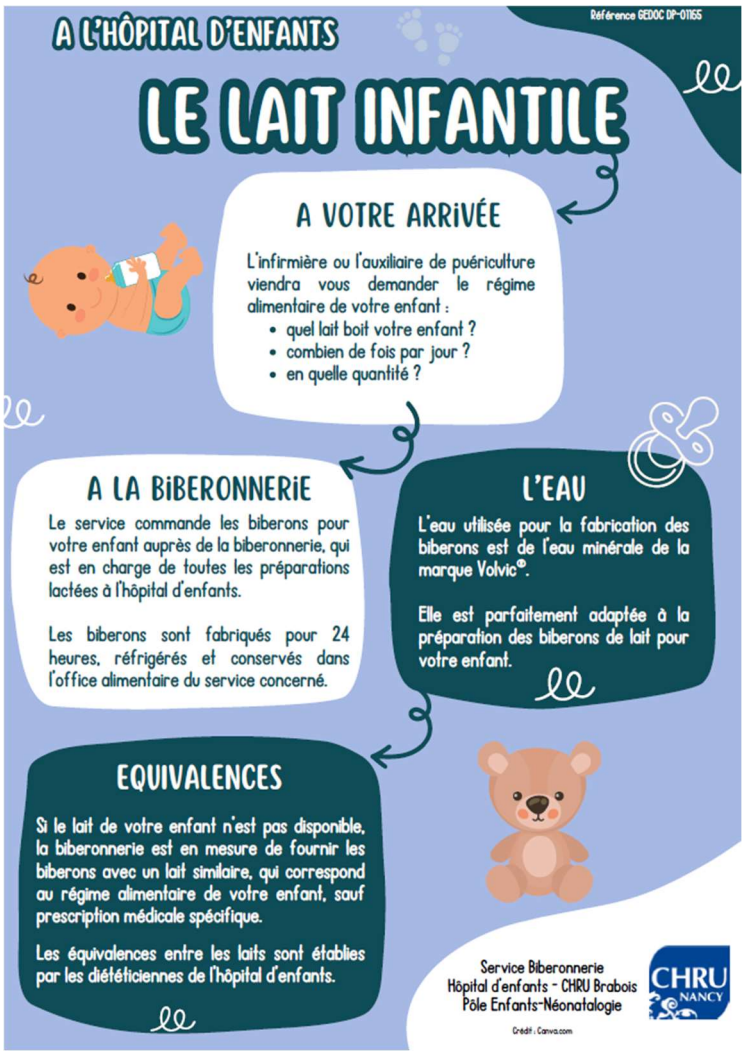

Les transports des enfants

- Auxiliaire de Logistique

Nous disposons d'une Auxiliaire de puériculture qui intervient dans tous les services pour assurer les transports internes de votre enfant aux différents examens s'il n'est pas accompagné.

- TIIH (Transport Infirmier Inter Hospitalier)

Le TIIH assure le transfert des nouveau-nés, nourrissons ou enfants ne présentant pas de détresse vitale, mais nécessitant une surveillance particulière, la poursuite d'un traitement ou la réalisation d'examens complémentaires. L'infirmier formé en réanimation accompagne ces patients afin de garantir une présence paramédicale tout au long du trajet et lors des examens. L'équipe effectue également les retours vers les hôpitaux périphériques ou les structures spécialisées.

- SMUR néonatal

Le SMUR néonatal intervient 24h/24 et 7j/7 dans toute la région pour les nouveau-nés nécessitant une prise en charge médicale urgente. Il assure leur transfert, par voie terrestre ou aérienne, vers les unités de réanimation de la maternité ou de l'hôpital des enfants. L'équipe est composée d'un médecin réanimateur, d'une infirmière puéricultrice spécialement formée à cette activité et de deux ambulanciers.

- SMUR pédiatrique

Le SMUR pédiatrique assure une prise en charge 24h/24, 7 jours/7, au sein de la région, des enfants de 28 jours à 4 ans, nécessitant une prise en charge médicale et/ou chirurgicale aiguë (accident domestique, accident de la route…). Il assure le transfert terrestre ou aérien par un infirmier expérimenté et un médecin réanimateur vers la réanimation pédiatrique de l'hôpital d'enfants.

Les professionnels

Toutes nos équipes sont mobilisées pour apporter les soins nécessaires à votre enfant au cours de son séjour à l'hôpital.

- **Les médecins et chirurgiens** sont responsables de sa prise en charge médicale et chirurgicale (diagnostic, traitement, suivi) et prescrivent les examens nécessaires. Les internes sont des médecins en formation.
- **Les cadres de santé** sont responsables de l'organisation des soins et de leur qualité. N'hésitez pas à les contacter si vous rencontrez le moindre problème ou si vous avez des questions concernant la prise en charge de votre enfant.
- **Les infirmières** dispensent les soins prescrits par le médecin, exercent une surveillance constante et vous conseillent pour la santé de votre enfant.
- **Les infirmières puéricultrices** ont reçu une formation complémentaire et spécifique à l'enfant.
- **Les auxiliaires de puériculture** collaborent avec les infirmiers(ères) pour les soins quotidiens et la toilette. Elles assurent le service des repas et l'accueil des patients ;

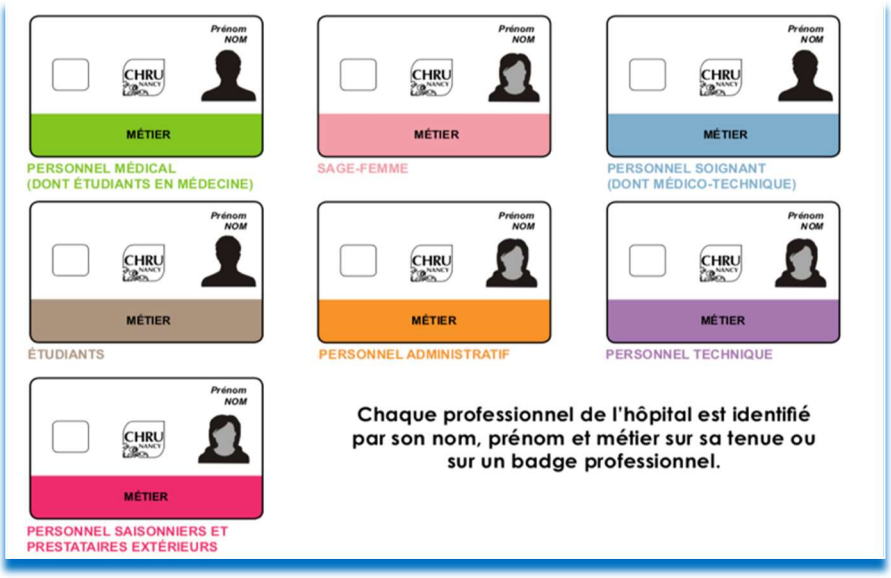

- **Les agents hospitaliers** participent à l'entretien des locaux et du matériel.

D'autres intervenants peuvent également participer à la prise en charge de votre enfant :

- Les diététiciennes assurent le suivi nutritionnel et conseillent sur l'alimentation de votre enfant.
- Les manipulateurs de radiologie réalisent des examens d'imagerie.
- Les rééducateurs (masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, etc.) interviennent à la demande des médecins en fonction des besoins de votre enfant
- Le pharmacien gère le circuit du médicament
- Les psychologues collaborent avec l'équipe soignante, et sont à l'écoute de votre enfant et de son entourage
- Des éducateurs, enseignants, professionnels et membres d'associations, proposent des activités pédagogiques et culturelles à votre enfant
- Les assistantes sociales vous aident dans vos démarches pour faciliter les soins, l'accès à vos droits, l'aide à la vie quotidienne et l'organisation de la sortie de votre enfant.
- Les secrétaires peuvent vous informer des formalités administratives et gérer vos rendez-vous.

Les étudiants médicaux et paramédicaux sont en formation pour devenir des professionnels. L'hôpital est tenu de garantir le secret de l'ensemble des informations concernant les patients. Tous les professionnels, salariés ou bénévoles, qui interviennent au sein du CHU, sont tenus à ce secret.

Les menaces, violences et injures envers tout professionnel hospitalier sont des actes pouvant entraîner des poursuites judiciaires.

Peines maximales encourues

VIOLENCES VERBALES

Outrage
7 500 euros d'amende
Art 433-5 du code pénal

Menace de commettre un crime ou un délit contre les personnes et les biens
2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende
Art 433-3 du code pénal

Menace de mort ou menace d'atteinte aux biens dangereuse pour les personnes
5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende
Art 433-3 du code pénal

VIOLENCES PHYSIQUES

Violence volontaire avec incapacité totale de travail (ITT) inférieure ou égale à 8 jours
3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende
Art 222-13 du code pénal

Violence volontaire avec ITT supérieure à 8 jours
5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende
Art 222-12 du code pénal

Violence ayant entrainé une mutilation ou infirmité
15 ans de réclusion criminelle
Art 222-10 du code pénal

Violence ayant entrainé la mort sans intention de la donner
20 ans de réclusion criminelle
Art 222-8 du code pénal

La direction du CHRU de Nancy rappelle que **les peines encourues en cas d'agression d'un professionnel hospitalier sont alourdies compte tenu de la qualité de la victime en charge d'une mission de service public.**

Notre établissement applique une politique d'auto déclaration interne systématique en cas d'agression. Une protection pénale spécifique est offerte aux agents victimes de ces infractions aux fins de faciliter leur dépôt de plainte.

L'hôpital pourra, en complément, engager des poursuites contre toute personne qui exercera ces comportements répréhensibles pénalement vis-à-vis des personnes et des biens.

À l'hôpital, **photographier, filmer ou enregistrer une personne** (professionnel, patient, visiteur) sans autorisation écrite, est interdit, sous peine de poursuites judiciaires (art 226-1 et 226-2 du code pénal).

DVI-00308

HÔPITAUX SUD-LORRAINE

CHRU NANCY

Les formalités d'admission : documents indispensables

HORAIRES

Lundi à Vendredi : de 7h30 à 18h

Samedi, Dimanche et fêtes : de 8h30 à 17h30

Hôtesse d'accueil : 03 83 15 45 09

Néonatalogie

En semaine : de 8h à 17h
Samedi, dimanche et jour férié : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h

- Carte d'identité ou autre document justifiant de l'identité de l'enfant.
- Livret de famille
- Carte VITALE
- Carte de Mutuelle
- Justificatif de droit de garde ou d'autorité parentale (en cas de divorce ou de placement)
- Décision d'admission à l'aide médicale
- **Carnet de santé**
- Ordonnances des traitements en cours
- Examens complémentaires (radiographies…)
- La notification de prise en charge à 100% s'il y a lieu
- La notification d'attribution de l'allocation d'éducation spéciale si vous la percevez
- Le formulaire E111 ou E112 si vous êtes ressortissant d'un pays de l'Union européenne
- En cas d'intervention chirurgicale ou d'anesthésie, il vous sera demandé de donner une **autorisation d'opérer et d'anesthésier** (remise lors de la consultation avec le chirurgien ou l'anesthésiste) **signée par les deux parents.**

Le **carnet de santé** est un support clé du suivi de la santé de votre enfant et sert de dialogue entre les professionnels de santé et les familles. Vous devez nous l'apporter et le garder dans la **chambre de votre enfant** tout au long de son séjour. Il sera complété par l'équipe médicale.

L'admission d'un enfant à l'hôpital est une décision médicale. L'accord du représentant légal (ayant autorité parentale) de l'enfant est obligatoirement requis.

Représentant légal

Les représentants légaux doivent signer dès l'admission l'autorisation pour pratiquer les soins et/ou intervention. Chaque représentant légal devra être muni d'une pièce d'identité et/ou d'une décision justifiant de sa qualité de représentant légal.

Si aucune préadmission n'a été réalisée ou si l'entrée a été faite en urgence (SMUR, naissance prématurée, pompiers…), il est impératif de passer par le bureau des admissions, avec les documents cités, pour procéder à l'enregistrement administratif du dossier de votre enfant, et récupérer les étiquettes nécessaires.

Si la préadmission a été réalisée, vous êtes directement attendus dans le service d'hospitalisation.

L'admission d'un enfant à l'hôpital est un évènement important, il est donc indispensable de la préparer dans les meilleures conditions.

Mon espace santé

Mon espace santé est un service gratuit et sécurisé proposé par l'Assurance Maladie pour faciliter votre suivi médical.

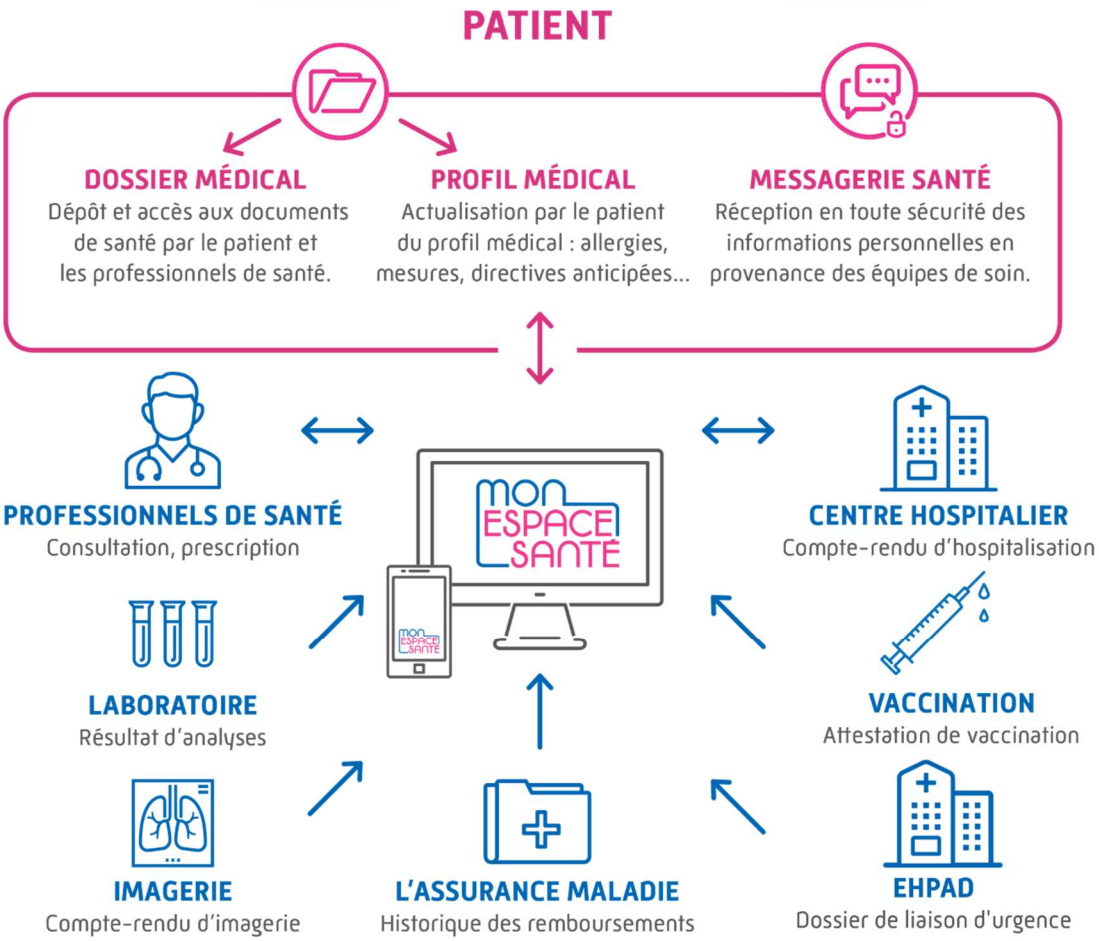

Préparation d'un séjour sur l'hôpital d'Enfants

La veille du départ, préparez avec votre enfant les éléments à emporter à l'hôpital. Même s'il s'agit d'un séjour court certains matériels tels que doudou, veilleuse peuvent être d'un grand réconfort pour lui.

Il vous est conseillé dans la mesure du possible de remettre à votre entourage vos biens et objets personnels et de ne garder que ce qui est indispensable à votre séjour (liste ci-dessous)

N'oubliez pas :

- Un nécessaire de toilette contenant brosse à dents, dentifrice, savon, peigne.
- Une paire de chaussons.
- Un pyjama et des sous-vêtements.
- Des vêtements confortables dans lesquels votre enfant se sent bien.
- Des photos qu'il affectionne et qui pourront créer du lien avec l'équipe soignante.
- De quoi le distraire : lecture, musique, jeux, tablette.
- Il convient d'éviter les objets de valeur (argent ; bijoux). Le matériel informatique est autorisé, mais reste sous votre responsabilité.

Mes médicaments personnels

Le jour de l'hospitalisation, pensez à apporter les dernières ordonnances afin que le médecin puisse poursuivre ou adapter le traitement. Certains médicaments habituels peuvent ne pas être disponibles à l'hôpital : il est donc recommandé de les apporter pour éviter toute interruption dans les premiers jours. Informez-en le médecin ou l'infirmière, qui prendra soin de les ranger dans la pharmacie du poste de soins. Enfin, il est essentiel de ne prendre que les médicaments validés ou prescrits par le médecin hospitalier et remis par l'équipe infirmière.

Votre médecin va prescrire à votre enfant les médicaments adaptés à sa pathologie, toujours après évaluation du rapport bénéfice/risque. Parfois ces médicaments ne disposent pas d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) qui cible spécifiquement les enfants, mais d'une AMM chez l'adulte. En effet la recherche clinique en pédiatrie est souvent encore insuffisante et les indications, les posologies et les formes pédiatriques adaptées souvent manquantes.

Votre médecin vous informera des traitements mis en place chez votre enfant, n'hésitez pas à le solliciter.

Prise en charge de la douleur

Le soulagement de la douleur des enfants est au cœur de nos préoccupations. Elle peut être traitée de différentes façons, par des traitements médicaux ou non.

- ## La distraction proposée à votre enfant

Les services sont tous équipés d'un chariot de distraction et de matériel non médicamenteux pour prendre en charge la douleur : tablette, casque virtuel, hypnoanalgésie.

- ## Echelles de douleur

Il existe de nombreuses échelles d'évaluation de la douleur adaptées à la pathologie et à l'âge de l'enfant.

Echelle des visages

Echelle EN (échelle numérique)

Echelle EVA (échelle visuelle analogique)

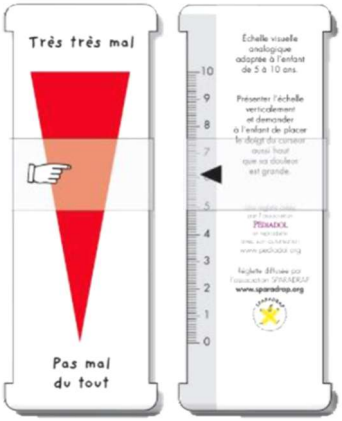

Échelle EDIN*
(Échelle de douleur et d'inconfort du nouveau-né)

VISAGE	0 : Visage détendu 1 : Grimaces passagères : froncement des sourcils, lèvres pincées, plissement du menton, tremblement du menton 2 : Grimaces fréquentes, marquées ou prolongées 3 : Crispation permanente, visage pleuré, figé ou visage voilaté
CORPS	0 : Détendu 1 : Agitation transitoire, aisé recouvre calme 2 : Agitation fréquente mais retour au calme possible 3 : Agitation permanente, crispation des extrémités, raideur des membres ou motricité très pauvre et limitée, avec corps figé
SOMMEIL	0 : S'endort facilement, sommeil prolongé, calme 1 : S'endort difficilement 2 : Se réveille spontanément ou dehors des soins et fréquemment, sommeil agité 3 : Pas de sommeil
RELATION	0 : Sourire aux anges, sourire-réponse, attentif à l'écoute 1 : Appréhension passagère au moment du contact 2 : Contact difficile, cris à la moindre stimulation 3 : Refuse le contact, aucune relation possible. Hurlement ou pleurnichement sans la moindre stimulation
RECONFORT	0 : N'a pas besoin de réconfort 1 : Se calme rapidement lors des caresses, au son de la voix ou à la succion 2 : Se calme difficilement 3 : Incontrôlable. Succion désespérée

*Élaboré pour le nouveau-né à terme et prématuré, utilisable jusqu'à 5 à 9 mois : score de 0 à 15, seuil de traitement 5

EDIN (évaluation de douleur et d'inconfort du nouveau-né)

- ## L'unité en charge de la gestion de la douleur

Cette unité composée de médecins, psychologue et d'infirmières prend en charge les enfants touchés par des douleurs complexes. Cette unité organise régulièrement des formations auprès du personnel.

Consultation d'Évaluation & de Traitement de la Douleur

La vie quotidienne à l'hôpital

L'hôpital est un lieu de soins et de repos où s'appliquent les règles de vie sociale et de citoyenneté. Les personnes hospitalisées et les proches qui leur rendent visite, doivent respecter les principes simples d'hygiène, de sécurité, de respect de la propreté des locaux, du calme de l'établissement, des autres patients, des personnels, des autres visiteurs et du matériel de l'hôpital.

PRESENCE DES PARENTS (représentants légaux)

Vous êtes ceux qui connaissent le mieux votre enfant, et votre présence à ses côtés est précieuse pour le rassurer et l'accompagner dans ses soins. Nous favorisons toujours votre présence auprès de lui. Cependant, en raison des contraintes d'espace, un seul lit accompagnant est disponible la nuit, ce qui permet à l'un des parents de rester dormir près de son enfant. Votre proximité et votre soutien sont essentiels et nous ferons tout pour que vous puissiez être là autant que possible.

➢ Visites

Les visites sont les bienvenues chaque jour pour apporter réconfort à votre enfant. Toutefois, selon les soins en cours, il pourra être demandé à un visiteur de quitter la chambre quelques instants. Pour préserver le calme et le bien-être de votre enfant, soyez vigilant à limiter le nombre de visiteurs. Pensez également que des visites trop longues ou trop fréquentes peuvent le fatiguer. Votre enfant a besoin de repos, et votre aide pour maintenir un environnement serein est précieuse. Enfin, plus il y a de visiteurs dans la chambre, plus le risque de transmission de germes augmente : merci de veiller à la discrétion et à la sécurité de tous

➢ Repas

Les repas à l'hôpital d'Enfants, sont distribués soit à des heures régulières, soit à la demande en fonction de votre enfant ou de la nécessité médicale.

Les choix des menus sont faits dans le respect des indications médicales et diététiques. Dans certains cas des régimes dit « spéciaux » sont élaborés par les diététiciennes.

L'accompagnant peut bénéficier d'un repas lors de l'hospitalisation de son enfant. Ce droit est toutefois conditionné à certaines règles :

- Nécessité de fournir un justificatif de paiement du repas (borne de paiement dans le SAS d'entrée du bâtiment).
- Les commandes des repas de l'unité de soins se font en amont, soit la veille pour le repas de midi et avant 12h pour le repas du soir, à l'exception des entrées du jour pour lesquelles des repas de secours sont disponibles.

Pour les personnes désirant déjeuner ou diner sans solliciter de repas accompagnant, un Relais H est ouvert dans le hall du bâtiment. De plus une galerie marchande est présente juste à côté de l'hôpital.

➢ Hébergement des familles

L'accompagnement de nuit est assuré par une seule personne majeure, titulaire de l'autorité parentale ou désignée par celle-ci parmi les proches de la famille. Les modalités et tarifs sont à demander au bureau des admissions ou sur le site www. chru-nancy.fr

Sur le site de la Maternité, un hôtel parental est à la disposition des familles. Cet hébergement payant comprend la mise à disposition d'une chambre, le petit-déjeuner et l'accès à une salle de restauration collective (repas non fournis).

Sur le site de l'Hôpital d'enfants, vous pouvez dormir dans la chambre de votre enfant lorsque cela est possible.

La Maison des parents, dépendant de l'AREMIG (association indépendante) est ouverte à tous les parents d'enfants hospitalisés. Cette structure payante est située juste à côté de l'Hôpital d'Enfants, ce qui permet d'assurer un hébergement de proximité.

Le parent accompagnant doit apporter ses affaires personnelles : linge de nuit (adapté à l'espace collectif), nécessaire de toilette, peignoir, serviettes, etc.

Modalités pratiques

- Réservation sur demande du service hospitalier dans lequel est suivi votre enfant.

- Le séjour n'est pas limité.

- Les TARIFS sont modérés, de 8,50€ à 33,50€ en fonction des ressources de la famille.

- L'avis d'imposition du foyer est à fournir à l'admission ainsi qu'un dépôt de garantie.

Scannez moi !

Maison Des Parents

de l'AREMIG

8 rue du Morvan
54500 VANDŒUVRE Les NANCY

Tél : 03 83 44 72 72

contact@aremig.org
www.aremig.org
FB : @AssociationAremig

Aremig

Un trait d'union entre vous et l'hôpital

Etablissement conventionné avec la CARSAT,
Affilié à la Fédération des Maisons d'Accueil Hospitalières (FMAH)
L'AREMIG est **Reconnue d'Utilité Publique**,
tout don fait l'objet d'un reçu de déduction fiscale.

La Maison des Parents

de l'AREMIG

Accueil et Hébergement

Des familles d'enfants soignés au CHRU de Nancy
A 100m de l'hôpital d'enfants de Vandœuvre les Nancy

Accueil Chaleureux

Votre enfant est hospitalisé ou soigné en ambulatoire dans les différents services du CHRU-Nancy et de l'Institut Lorraine du cancer et vous souhaitez rester près de lui

- nous vous accueillons dans un lieu convivial et chaleureux

- nous pouvons vous héberger en famille (conjoint, enfants, grand-parents... selon votre situation)

La Maison des Parents vous accueille, vous accompagne, vous soutient.

Ainsi, chaque année la Maison des Parents accueille plus de 500 familles venant du Grand Est.

Un hébergement proche de l'hôpital

Hébergement

- 18 chambres individuelles de 2 ou 3 lits (dont 1 pour personne à mobilité réduite)
- Salle de bains, toilettes et rangements
- TV et Wifi

Restauration

- Cuisine commune équipée
- Réfrigérateur
- Placards individuels
- Petit déjeuner fourni

Espace détente

- Vaste salle à manger
- Salon, télévision
- Petite salle de sport
- Bibliothèque, espace jeux pour enfants et plus grand

Les plus

- Parking privé gratuit
- Lingerie avec machines à laver, sèche-linge et tables à repasser
- Terrasse avec barbecue
- Commerces à proximité

Lieu d'écoute et de soutien

Un accueil personnalisé est assuré par une équipe de salariés et de bénévoles !

Lieu de rencontres et d'échanges entre familles de malades et associations

Lieu d'activités de détente proposées aux parents (sport, esthétique, ateliers cuisines, ballades...)

➢ Télévision

L'accès à la télévision est gratuit dans chaque chambre. Une chaine spécifique à l'hôpital à destination des enfants est accessible sur les téléviseurs : télé 8

➢ Hygiène

L'hôpital est un lieu où la santé de chacun est précieuse, mais aussi sensible à la présence de microbes. Pour protéger votre enfant et tous les patients, une bonne hygiène des mains est indispensable, car elles sont le principal vecteur de transmission. Nous vous invitons à réaliser régulièrement des frictions avec du gel hydroalcoolique et à vous laver les mains au savon aussi souvent que nécessaire.

Si vous présentez des signes de rhume, de grippe ou toute autre infection respiratoire, merci d'en informer le personnel afin que nous puissions prendre les précautions adaptées. Le respect des recommandations, comme le port du masque ou d'autres protections, contribue à la sécurité et au confort de tous.

➢ Sécurité

- **Ne pas manipuler le matériel médical** ; en cas de besoin, solliciter l'équipe soignante.
- Lorsque vous quittez la chambre de votre enfant, penser à prévenir le personnel soignant de votre absence et remonter les barrières du lit.
- Ne pas apporter d'aliments ou boissons extérieurs.
- Avant de brancher un appareil électrique, merci de vous rapprocher du personnel.
- Si vous décelez des fumées, des odeurs, un comportement ou un colis suspect, prévenez immédiatement le personnel.

➢ Education/scolarité

Plusieurs dispositifs d'enseignement à l'hôpital résultant de conventions entre le CHRU de Nancy et l'Education nationale permettent de garantir la continuité de la scolarité de tous les élèves hospitalisés à l'hôpital d'enfants.

Le Dispositif Collège-Lycée à l'Hôpital - #DCLH

➢ Education Thérapeutique du Patient (ETP) :

Plusieurs programmes d'éducation thérapeutique sont déployés au sein des unités de soins, ils seront proposés à votre enfant et à vous s'ils sont nécessaires à la prise en charge de la pathologie de votre enfant. Les programmes existants depuis plusieurs années sont :

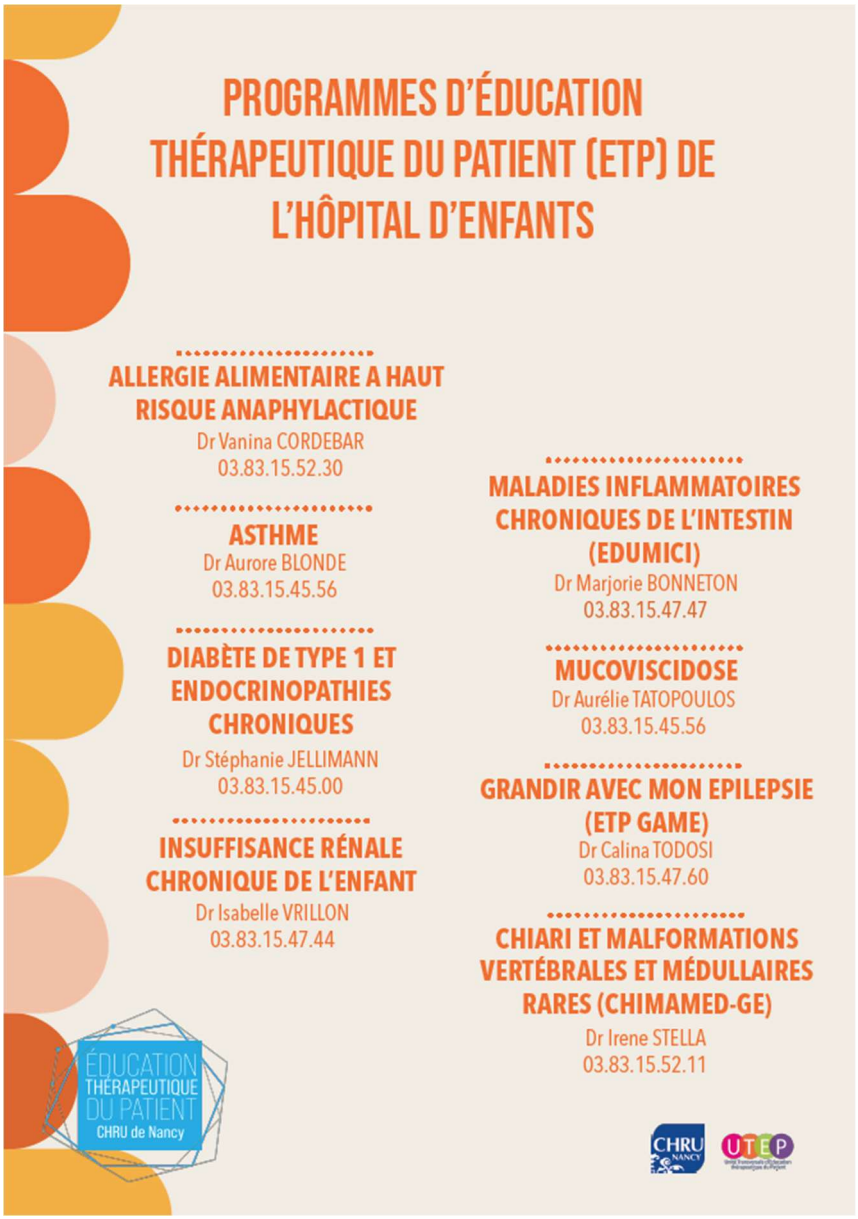

➢ Pratique du culte

L'hôpital garantit aux patients la libre pratique de leur culte et la manifestation de leurs convictions religieuses (article R. 1112-46 CSP).

Cette liberté est inscrite dans l'article 8 de la Charte de la personne hospitalisée : « L'établissement de santé doit respecter les croyances et convictions des personnes accueillies. Dans les établissements de santé publics, toute personne doit pouvoir être mise en mesure de participer à l'exercice de son culte (recueillement, présence d'un ministre du culte de sa religion). »

Les patients sont donc libres d'exprimer leurs croyances religieuses. Cependant ils doivent tenir compte du fait que l'hôpital est un service public soumis au principe de laïcité : l'expression des croyances doit rester dans le cadre de la sphère privée et ne pas porter atteinte à la tranquillité de ses voisins et au bon fonctionnement du service.

➢ Loisirs

Lors d'une hospitalisation, votre enfant pourra rencontrer des éducatrices de jeunes enfants, et des bénévoles. Des animations sont mises en place afin d'apporter à votre enfants un confort sociétal.

Blouses Roses et partenariat

Une aventure dans toute la Galaxie…

Le Rire Médecin

Un certain nombre d'associations œuvrent toute l'année au bien-être des enfants hospitalisés. Si vous souhaitez les contacter, rapprochez-vous des soignants qui vous donneront leurs coordonnées

Projets et associations

Hôpital de mon doudou

« L'hôpital de mon Doudou » est un projet qui permet un accueil personnalisé des enfants de 2 à 11 ans au sein du service pédiatrique d'un hôpital en collaboration avec l'association PharmaVie.

L'hôpital de mon doudou

IRM en jeu en collaboration avec le Pôle Imagerie

L'IRM en jeu est un projet dont l'achat de l'équipement a été initié par Les Blouses Roses et le pôle Imagerie. Cet outil ludique a été détourné pour en faire un outil pédagogique, visant à préparer l'enfant à une IRM réelle dans des conditions proches de la réalité.

Création d'une salle de sport

Théo CURIN, athlète paralympique a inauguré en octobre 2020 la première salle de sport au sein d'un hôpital pédiatrique. Projet soutenu par l'APSEM (Association sportive pour la promotion du sport chez l'enfant malade).

Semaine handisport

L'Hôpital d'enfants participe à la semaine du HANDI-SPORT

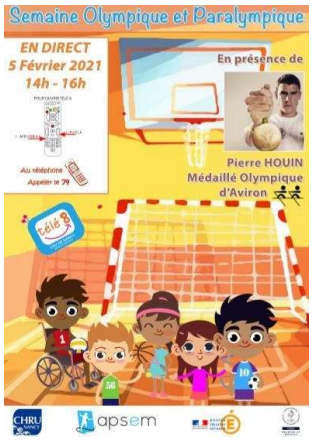

Olympisme

Dans le cadre de la semaine olympique et paralympique, du 1er au 6 février 2021, le CHRU de Nancy a le plaisir d'accueillir **Pierre HOUIN médaillé olympique d'aviron**, en partenariat avec l'Association Sportive pour la Promotion du Sport chez l'Enfant Malade (APSEM).

A quelques jours de la cérémonie des J.O nous avons organisé les jeux Hospi'lympiques le 11 09 2024.

La ferme à l'hôpital et téléthon

En association avec la Chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle, et à l'occasion du Téléthon 2019, la ferme est venue à la rencontre des enfants hospitalisés. La 3e édition a eu lieu en 2025.

Journées pédagogiques

A l'hôpital d'enfants, les plus jeunes ont « passé un savon aux microbes », au fil de multiples animations proposées dans tous les services par les Blouses Roses. L'hygiène des mains était à l'honneur

Septembre en or

Chaque année le service d'oncohématologie pédiatrique participe à l'opération nationale Septembre en Or soutenu par l'AREMIG.

L'équipe d'Onco-hématologie pédiatrique du CHRU de Nancy prend la pose pour « Septembre en Or », la campagne de soutien à la recherche contre les cancers de l'enfant et l'adolescent

Journées thématiques

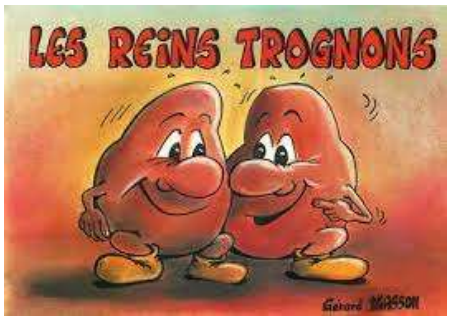

Le service de néphrologie participe aux journées de néphrologie par une campagne d'information dans le Hall de l'hôpital d'enfants.

Aussi, une journée d'information sur les MICI, le diabète de type 1 se déroule chaque année dans le hall de l'hôpital d'enfants.

Développement durable : recyclage métal, biberons, feuilles…

Pour limiter l'impact environnemental, un système de recyclage du plastique des biberons de lait est en place sur le site de la maternité.

Avec la société VEOLIA, le pôle enfant a mis en place le recyclage du papier en équipant l'ensemble des bureaux et secrétariats de boite de recyclage papier.

Portage physiologique :

Les équipes se forment au portage physiologique des nouveau-nés hospitalisés cela permet d'accompagner les familles, et d'améliorer les conditions d'hospitalisations des enfants.

Jardin thérapeutique

Le jardin se situe devant l'entrée de l'hôpital d'enfants ; il est accessible avec un éducateur ou une blouse rose. Certaines activités se réalisent au sein de ce jardin.

Les associations crées par les soignants pour les enfants

ELER (Eveil et Loisir de l'Enfant en Réanimation) Association créée par le personnel de la Réanimation pédiatrique en 1993, elle a pour but d'améliorer les conditions d'hospitalisation des enfants dans le service de réanimation. ELER fonctionne grâce aux dons des parents et du personnel, et des manifestations organisées tout au long de l'année.

Graines De Héros est une association à but non lucratif créée par les soignants des services de Néonatologie de la maternité du CHRU de Nancy. Cette association a pour missions principales de soutenir la parentalité et d'améliorer le confort proposé aux nouveau-nés hospitalisés et leurs parents dans nos services.

L'association les **Z'intrépides** a été créée en août 2020 dans le but d'améliorer le quotidien des enfants hospitalisés en chirurgie pédiatrique du CHRU de Nancy, et également de réaliser de la prévention autour des accidents domestiques qui représentent une part importante des hospitalisations du service.

RécréActions Pédiatriques a été créée en avril 2024 dans le but d'améliorer le quotidien d'enfants et d'adolescents hospitalisés en médecine pédiatrique au CHRU de Nancy. Elle propose diverses activités manuelles ou artistiques afin de leur permettre de sortir du contexte des soins, de rompre leur isolement en créant et se recréant.

Préparation de la sortie de votre enfant

L'équipe médicale décide du jour de la sortie de votre enfant. Nous vous expliquerons si nécessaire la suite de sa prise en charge, nous vous communiquerons éventuellement les dates de vos prochains RDV.

Le **carnet de santé** sera complété. Soyez vigilant à bien repartir avec !

Les parents peuvent s'adresser au bureau des entrées pour les raisons suivantes :

- Avoir un bulletin d'hospitalisation
- Les règlements des prestations annexes aux soins (la carte bleue est acceptée, une quittance est délivrée)
- Dossier à mettre à jour.

Les documents

Les documents donnés dans le service d'hospitalisation et envoyés sur Mon espace santé

- Les ordonnances médicales,
- La lettre de liaison pour votre médecin traitant ou spécialiste avec votre accord,
- Le compte-rendu opératoire.

Les documents et informations données dans le service d'hospitalisation

- La prescription médicale d'un arrêt de travail si nécessaire,
- La prescription médicale d'un transport si votre situation le nécessite,
- Vos prochains rendez-vous,
- Comment aller à la pharmacie de l'hôpital si vos médicaments sont uniquement disponibles ici.

Le transport

- Retour à domicile :
  Le retour à domicile est à organiser par la famille, dans certaines conditions particulières une prise en charge peut être demandée. Si l'état de santé de votre enfant le justifie et conformément aux règles de prise en charge de l'assurance maladie, uniquement sur prescription médicale, il sera possible, pour votre enfant, de rentrer en ambulance ou véhicule sanitaire léger de votre choix. Un certificat médical sera délivré à votre enfant, il est indispensable pour obtenir le remboursement de la prestation auprès de votre caisse d'assurance maladie.

- Transfert dans un autre établissement de soins :
  Si la convalescence ou la rééducation de votre enfant en établissement spécialisé est nécessaire, le transfert sera envisagé avec vous par les pédiatres, les chirurgiens et le service social.
  Une hospitalisation à domicile peut également être envisagée si votre lieu de résidence est couvert et dès lors que les soins de votre enfant sont compatibles avec ce type de prise en charge.

Les soins de suite

Les soins de suite et de réadaptation (SSR) sont un système développé en France autour de 9 prises en charge spécialisées :

- De l'appareil locomoteur
- Du système nerveux
- Cardio-vasculaire
- Respiratoire
- Oncologie hématologique
- Des brûlés
- Liées à des conduites addictives
- Des systèmes, digestif, métabolique et endocrinien
- Les SSR peuvent également s'orienter vers la prise en charge des états végétatifs chroniques (EVC) ou assurer des soins palliatifs.

Ce dispositif de soins a pour but de prévenir ou de réduire les conséquences sociales, psychologiques, cognitives, physiques ou fonctionnelles des déficits et des limitations de capacité des enfants et de promouvoir leur réadaptation et leur réinsertion. Les soins de suite étaient dénommés ultérieurement « moyens séjours ».

Ces soins sont prescrits par l'équipe médicale en charge de votre enfant si ceux-ci s'avèrent nécessaires.

Les frais d'hospitalisation

Ils sont affichés dans tous les bureaux d'admission et sont constitués des éléments suivants :

- Forfait journalier : Participation aux frais d'hébergement et d'entretien, jour de sortie compris. Fixé par arrêté ministériel, non remboursé par l'Assurance Maladie
- Frais de séjour : Facture adressée à l'organisme de Sécurité Sociale (taux de prise en charge de 80% pendant les 30 premiers jours, et de 100% à compter du 31e jour)
- Ticket modérateur : Soit les 20% restant à votre charge sauf exonération

Frais d'accompagnement : Lit et/ou repas pris dans la chambre de la personne hospitalisée par son accompagnant

Les frais d'hospitalisation peuvent être en partie ou totalement pris en charge par votre mutuelle ou votre complémentaire santé. Pour votre tranquillité, pensez à vérifier les modalités de votre contrat avant votre admission. Cela vous permettra d'aborder l'hospitalisation sereinement.

Qualité et sécurité des soins

Politique **qualité du CHRU de Nancy :**

« La qualité, c'est ce que je souhaite et attends si, moi-même ou un de mes proches, est pris en charge au CHRU de Nancy »

Identitovigilance

L'identitovigilance, c'est le premier gage de sécurité « le bon soin au bon patient ». Tout au long du séjour de votre enfant, il sera questionné sur son identité, ou vous le serez. Cela pourra vous paraitre pesant, mais il est du devoir de chaque professionnel de s'assurer de l'identité de chaque enfant.

Le bracelet apposé pour toute hospitalisation, vient conforter le questionnement du soignant.

Un bracelet d'identification est posé à tout enfant hospitalisé, il permet une identification fiable à chaque étape de la prise en charge.

L'exactitude de l'identité de votre enfant est essentielle pour éviter toute erreur. Merci de vérifier les informations inscrites sur l'ensemble des documents qui vous sont remis : feuille de suivi, étiquettes, ordonnances...

Évaluation des pratiques professionnelles : audit

Régulièrement des audits sont réalisés auprès des équipes, sur la prise en charge de la douleur, la prise en charge médicamenteuse, l'identitovigilance, la constitution des chariots d'urgence, la satisfaction des patients, la traçabilité des informations dans le dossier de soins… Tout ceci est réalisé afin de garantir la meilleure prise en charge de votre enfant, lorsqu'il séjourne en Pédiatrie ou en Néonatologie.

Les équipes soignantes peuvent compter sur l'aide des puéricultrices tutrices lors de situation délicate, ou pour un complément d'information sur un geste technique particulier.

À l'hôpital,
je porte un
bracelet
avec mon prénom,
mon nom
et ma date de naissance.
Pourquoi ?
Pour me soigner en toute sécurité,
les professionnels de l'hôpital ont
besoin de vérifier mon identité :
À l'arrivée
dans le service
de soins
Avant une intervention
chirurgicale,
un acte d'imagerie
Avant un repas
Avant
tout transport
Avant les traitements,
un prélèvement,
les prises de paramètres
CHRU
NANCY

Les droits des patients

Le droit à l'information

Chaque personne a le droit d'être informée par les professionnels de santé qui la prennent en charge, afin de pouvoir prendre des décisions éclairées concernant sa santé.

Cette information concerne :

• Son état de santé, les examens, traitements et actions de prévention proposés, leur utilité, leur éventuelle urgence, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles, ainsi que les alternatives possibles et les conséquences en cas de refus.

• La possibilité, lorsque son état le permet, de recevoir les soins en ambulatoire ou à domicile. Elle inclut également les informations sur les frais éventuels liés aux actes de prévention, de diagnostic et de soins, ainsi que sur leurs modalités de prise en charge et de dispense d'avance de frais.

Pour les mineurs, cette information est donnée aux titulaires de l'autorité parentale, sauf si le mineur s'y oppose dans les conditions prévues par les articles L111-5 et L111-5-1 du Code de la santé publique. En parallèle, le patient mineur doit aussi recevoir une information adaptée à son degré de maturité, afin de participer aux décisions qui le concernent.

Le droit à l'image

Patient, visiteur, professionnel de l'hôpital, à l'heure des smartphones et des réseaux sociaux, chacun est attaché au respect de la diffusion de son image. Dans le respect de la confidentialité et de la sécurité des patients et des professionnels, l'établissement interdit de prendre des photos ou de filmer sans autorisation préalable et écrite de la direction du CHRU. Photographier ou filmer les professionnels et patients sans leur consentement est strictement interdit.

Accès au dossier

L'ensemble des informations relatives au traitement et aux soins de votre enfant est consigné dans le dossier médical. Cette information est la propriété du patient.

Les détenteurs de l'autorité parentale peuvent demander à consulter le dossier ou à obtenir des copies, mais l'original du dossier ne doit jamais quitter l'établissement.

L'établissement est responsable de sa conservation.

Si vous voulez consulter le dossier pendant l'hospitalisation, ou si vous souhaitez recevoir une copie d'un compte-rendu de consultation, d'examen, ou d'hospitalisation récentes, adressez-vous au médecin ou à la secrétaire du service qui vous suit.

Pour tout autre cas, les informations sur la santé de votre enfant, rassemblées dans son dossier médical sont accessibles à votre demande en vous adressant au responsable de l'établissement ou au service suivant :

CHRU NANCY Accès Dossier Hôpitaux de Brabois

Rue du Morvan

54 500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY

Dans toutes vos démarches, la preuve de votre identité vous sera demandée.

Les frais de reproduction et d'envoi sont à votre charge.

La Commission des Usagers (CDU)

La CDU veille à ce que vos droits soient respectés et vous aide dans vos démarches.

Elle peut être amenée dans certains cas à examiner votre réclamation ou votre plainte. De plus, elle doit recommander à l'établissement l'adoption de mesures afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches. Pour établir ces recommandations, la CDU s'appuie, en particulier, sur toutes vos plaintes, réclamations, observations ou propositions.

C'est pourquoi, il est très important, que vous soyez satisfait(e) ou non, de nous en faire part.

Les représentantes et représentants des usagers sont mandaté·es par des associations agréées pour défendre vos droits et veiller à la qualité des soins apportés. Nous siégeons à la commission des usagers du CHRU de Nancy et nous participons à l'amélioration des soins, du respect des droits et de votre sécurité. Nous avons pour rôles de :

- Vous informer sur vos droits ;
- Recueillir vos remarques, suggestions et réclamations sur votre prise en charge ;
- Participer aux instances du CHRU pour faire entendre votre voix ;
- Contribuer à l'amélioration de l'accueil, des soins et de la dignité des personnes.

Comment nous contacter ?

Tous nos échanges seront confidentiels et bienveillants.

Écrire à representantsdesusagers@chru-nancy.fr

Les représentantes et représentants des usagers du CHRU de Nancy

De gauche à droite :
Josette BURY,
Jean-Paul LACRESSE,
Francine TRAGNO,
Philippe RIVET

Ou à l'adresse suivante :

Hôpital Central du CHRU de Nancy
Direction générale - Commission des usagers
29, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
CO 60034 54035 NANCY CEDEX

Protection des données

Les renseignements administratifs, sociaux et médicaux concernant votre enfant sont traités par les applications informatiques du CHRU de Nancy. Ces données sont notamment recueillies pour faciliter la gestion administrative de son dossier, la facturation des actes médicaux, la télétransmission des feuilles de soins à l'Assurance maladie, l'édition des résultats d'analyse ou encore des travaux statistiques à usage des services.

Le traitement des données à caractère personnel respecte les règles imposées par la loi Informatique & Libertés (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

Les données médicales informatisées de votre enfant sont confidentielles et réservées à l'équipe médicale qui le suit mais certaines peuvent être partagées dans le cadre de la prise en charge de votre enfant avec des professionnels extérieurs dûment autorisés.

Le CHRU de Nancy est soucieux de la protection des données personnelles. Il s'engage à assurer le meilleur niveau de protection de vos données personnelles en conformité avec la loi informatique et libertés. Vos données peuvent être rassemblées dans l'**entrepôt de données** du CHRU de Nancy dûment autorisé par la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) pour permettre leur réutilisation ultérieure (pilotage, recherche, etc.).

Le CHRU de Nancy stocke ses données dans un datacenter ou centre de données mutualisé avec l'Université de Lorraine et la Métropole du Grand Nancy.

L'infrastructure garantit la continuité des services numériques de l'hôpital.

Vos données personnelles et échantillons biologiques peuvent être réutilisés à des fins de **recherche en santé** dans le respect de la législation et de la règlementation en vigueur, par le CHRU de Nancy ou par des partenaires français, européens ou internationaux.

Liste des recherches en cours disponible sur notre site
https://chru-ncy-recherche.dpo-assist.fr/

Vous pouvez vous **opposer** à tout moment à la réutilisation ultérieure de vos données ou au versement de ces dernières dans l'entrepôt de données de santé du CHRU :

- Contactez notre délégué à la protection des données,
- Ou renvoyez le formulaire dédié disponible sur notre site internet.

Retrouvez l'information complète sur le traitement de vos données sur notre site www.chru-nancy.fr rubrique mentions légales.

Faites-nous part de votre expérience

Votre avis nous intéresse, vous trouverez dans votre chambre un formulaire « Suggestions et observations ». Un questionnaire de satisfaction e-satis pourrait vous être adressé par mail.

L'enquête de satisfaction

- Si votre adresse électronique est notée dans votre dossier administratif, vous recevrez peut-être un courriel de la Haute Autorité de santé.
  C'est une invitation à répondre au questionnaire en ligne *e-Satis* qui mesure la satisfaction et l'expérience des personnes hospitalisées.
  Certains de nos services de soins proposent aussi des questionnaires sur leur activité.
  Vous êtes libre de répondre ou non à ces enquêtes.

Vos observations et vos suggestions

Pour faire un retour direct et personnalisé sur votre expérience, vous pouvez :

- Nous écrire à **relationsusagers@chru-nancy.fr**
- Utiliser le formulaire en fin de ce livret ou un papier libre. Donnez le document à votre sortie à l'équipe soignante ou au bureau des admissions ou envoyez-le plus tard à :

Hôpital Central du CHRU de Nancy
Département territorial qualité et usagers
29, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
CO 60034
54035 NANCY CEDEX

Faire une réclamation

En cas de difficultés pendant votre séjour, vous pouvez faire une réclamation à :

- **representantsdesusagers@chru-nancy.fr**
- ou **relationsusagers@chru-nancy.fr**
- ou à l'adresse suivante :

Hôpital Central du CHRU de Nancy Direction générale
29, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
CO 60034
54035 NANCY CEDEX

FORMULAIRE – **Vos observations et suggestions**

Pour faire un retour direct et personnalisé sur votre expérience au CHRU de Nancy, partagez vos observations relatives aux conditions de votre prise en charge et à votre séjour.

- Donnez ensuite le formulaire à l'équipe soignante ou au bureau des admissions,
- Ou envoyez-le à l'adresse suivante :

Hôpital Central du CHRU de Nancy
Département territorial qualité et usagers
29, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
CO 60034
54035 NANCY CEDEX

☐ Je remplis ce formulaire de façon anonyme
☐ Je remplis ce formulaire en précisant mon identité et adresse

Prénom(s) NOM :.....
Adresse postale : .....
.....

Vos commentaires

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les chartes affichées au sein des secteurs

Charte européenne des droits de l'enfant hospitalisé

Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit fondamental, particulièrement pour les enfants – UNESCO

1. L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en Hôpital de jour.
2. Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.
3. On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela n'entraine un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modalités de fonctionnement propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.
4. Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant. On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.
5. Les enfants et les parents ont le droit d'être informés pour participer à toutes les décisions concernant la santé et les soins. On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable.
6. Les enfants ne doivent pas être admis dans des services adultes. Ils doivent être réunis par groupe d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptées à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.
7. L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.
8. L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.
9. L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.
10. L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

CHARTE ROMAIN JACOB

Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap

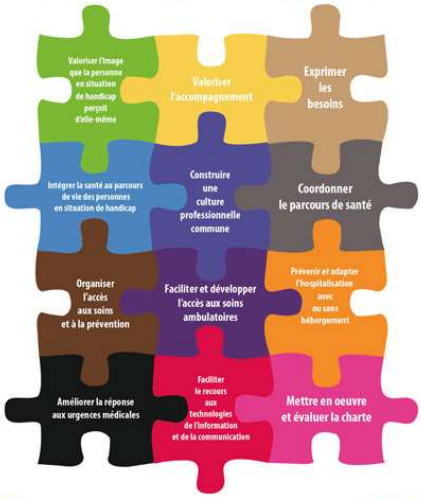

UNIVERSITÉ DE LORRAINE — isam-iqe — Handidactique — ars

CHARTE DE BIENTRAITANCE DE L'ENFANT

1. Respecter, considérer et reconnaître l'enfant en tant que sujet unique
2. Assurer aux enfants et à leur famille une équité de traitement et d'accueil
3. Accueillir et accompagner l'enfant et son entourage tout au long de son séjour en privilégiant le lien de parentalité
4. Assurer à l'enfant la protection, l'attention, l'environnement et les soins nécessaires à son bien-être et à son épanouissement
5. Être attentif au comportement et à la parole de l'enfant face à la douleur et agir en conséquence
6. Respecter les émotions et l'intimité de l'enfant
7. Adapter sa communication à l'enfant quel que soit son âge, et à sa famille
8. Garantir la sécurité de l'enfant tout au long de son hospitalisation et réagir à toute situation préoccupante
9. Favoriser l'allaitement maternel, et accompagner la maman, quels que soient le parcours et l'évolution de santé de l'enfant
10. S'assurer de la liaison avec les professionnels de santé extérieurs à la sortie de l'enfant

BIENTRAITANCE - issue de la charte écrite par le groupe de travail : Axe du projet de soin 2011-2015 : Culture de la Bientraitance. Réalisation : Direction de la Communication du CHRU de Nancy, janvier 2016. SRIM0761-CHA-0006

CHRU NANCY

CHARTE DU NOUVEAU-NÉ HOSPITALISÉ

L'hospitalisation du nouveau-né est un réel défi pour tisser les liens familiaux et suscite des émotions intenses. Elle nécessite la mobilisation des ressources de tous pour offrir au bébé les meilleures chances de bien grandir. Les études scientifiques démontrent que la création du lien d'attachement entre le nouveau-né et sa famille, dès les premiers instants de vie, est primordiale pour son bon développement. Le dialogue et la concertation entre les parents et les soignants se trouvent au cœur d'une prise en charge optimale du nouveau-né hospitalisé.

Conscients de ces enjeux, nous, parents de nouveau-nés hospitalisés et professionnels de la naissance, nous engageons à tout mettre en œuvre pour que le nouveau-né hospitalisé bénéficie :

1. **De la présence continue,** dès sa naissance, sans restriction, 24h/24, **d'au moins l'un de ses parents,** ou d'une personne de confiance.
2. **Des meilleures conditions pour créer le lien d'attachement avec ses parents** (contact physique, bercement, échanges vocaux, alimentation) qui améliorent son état de santé et son bon développement.
3. **Du contact peau à peau quotidien,** avec au moins l'un de ses parents, ou la personne de confiance désignée par eux, **le plus tôt possible, de façon prolongée** au cours des 24h et jusqu'à la sortie.
4. **Du colostrum maternel** (1er lait) sans restriction d'âge gestationnel ou de poids, en l'absence de contre-indication médicale.
5. **De la possibilité de téter au sein ou au biberon,** aussitôt qu'il montre la capacité à le faire, sans restriction d'âge gestationnel.
6. **D'un environnement confortable** adapté à son développement sensoriel (lumière, son, odeur, goût, toucher).
7. **De la participation de ses parents aux soins** qu'il reçoit avec l'accompagnement des professionnels de santé.
8. **Du rôle protecteur de ses parents** dans la **prise en charge de l'inconfort et de la douleur** en étroite coopération avec les soignants.
9. **Des informations accessibles et compréhensibles** destinées à ses parents pour comprendre son état de santé et prendre soin de lui.
10. **D'une prise en charge individualisée,** élaborée en concertation avec ses parents, et en accord avec la littérature scientifique la plus récente sur le sujet.

Signataires de la Charte : sosPréma, Société Française de Néonatalogie

Sous le patronage du : Ministère des Solidarités et de la Santé, 1000 premiers jours

Avec le soutien de : ANAP, CNSF, EFCNI, FFRSP, PHU PREMA, IHAB, sfimp

CHRU de Nancy

CHARTE de la laïcité DANS LES SERVICES PUBLICS

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.
Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle garantie des droits égaux aux hommes et aux femmes et respecte toutes les croyances. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, notamment religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. La République ne reconnaît aucun culte. Elle ne salarie ni ne subventionne aucun culte. Elle assure le respect de tous les symboles religieux, sous réserves de ceux qui, utilisés dans des revendications à caractère politique, manifesteraient ostentatoirement un signe religieux.

des agents du service public

Tout agent public a un devoir de stricte neutralité. Il doit traiter également toutes les personnes et respecter leur liberté de conscience.

Le fait, pour un agent public de manifester ses convictions religieuses dans l'exercice de ses fonctions constitue un manquement à ses obligations.

Il appartient aux responsables des services publics de faire respecter l'application du principe de laïcité dans l'enceinte de ces services.

La liberté de conscience est garantie aux agents publics. Ils bénéficient d'autorisations d'absence pour participer à une fête religieuse dès lors qu'elles sont compatibles avec les nécessités du fonctionnement normal du service.

des usagers du service public

Tous les usagers sont égaux devant le service public.

Les usagers des services publics ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité du service public, ce qui bien sûr ne saurait les empêcher d'être reçus, de suivre un enseignement, de consulter un document administratif ou de bénéficier d'un service public, dans le respect des règles de sécurité, de santé et d'hygiène.

Les usagers des services publics doivent s'abstenir de toute forme de prosélytisme.

Les usagers des services publics ne peuvent récuser un agent public ou d'autres usagers, ni exiger une adaptation du fonctionnement du service public ou d'un enseignement public. Cependant, le service public peut, dans un but d'intégration, prendre des mesures d'organisation particulières, dans le respect des règles auxquelles il est astreint, pour répondre à des demandes individuelles de caractère religieux, notamment alimentaires ou relatives à certains vêtements, sous réserve que ces mesures ne portent pas atteinte au bon fonctionnement du service.

Lorsque la vérification de l'identité est nécessaire, les usagers doivent se conformer aux obligations qui en découlent.

Les usagers accueillis à temps complet dans un service public, notamment au sein d'établissements médicaux ou pénitentiaires ont droit au respect de leurs croyances et de participer à l'exercice de leur culte, sous réserve des contraintes résultant des nécessités du bon fonctionnement du service.